

# Fonctionnement des écocentres de la Ville de Québec

## Utiliser les écocentres, c'est facile!

Voici les trois étapes à suivre :

1. Présenter obligatoirement **une preuve de résidence** au préposé à la barrière.

### Voici les preuves acceptées :

- un permis de conduire;
- une facture de taxes de l'année en cours.

### Pour les nouvelles constructions :

- le permis de construction.

### Pour un nouvel occupant :

- un acte notarié.

### Pour les locataires :

- le bail;
- la facture d'électricité.

2. Énumérer au préposé les matières que vous apportez.

3. Déposer les matières aux endroits indiqués par le préposé.

C'est aussi simple que ça!

## Est-ce qu'il y a des frais?

**Matériaux secs (arbres de Noël, bois, branches, déblais d'excavation, fibre de verre, matériaux de construction, déchets de démolition, matières granulaires, etc.)**

- Gratuits : 3 m<sup>3</sup> par année par logement, peu importe le nombre de visites.
- Des frais de 32 \$ le m<sup>3</sup> supplémentaire s'appliquent.
- Maximum de 6 m<sup>3</sup> par année.

**Encombrants (meubles, électroménagers, matelas, etc.), pneus, huiles, peintures, matériel électronique et informatique, métaux, résidus domestiques dangereux**

**Gratuits et illimités en tout temps.**

## Vous apportez des matières volumineuses?

Assurez-vous de pouvoir les manipuler vous-même, aucun équipement sur le site ne pourra être mis à votre disposition. Les matières jugées trop volumineuses pourraient être refusées sur le site.

## Commerces et industries

Les matériaux, les produits et les objets provenant des commerces et des industries **ne sont pas acceptés** dans les écocentres.

---

**Horaire d'été**  
**du 15 avril au 15 novembre**

Lundi	12 h à 17 h
Mardi	12 h à 17 h
Mercredi	12 h à 21 h
Jeudi	9 h à 21 h
Vendredi	9 h à 21 h
Samedi	8 h à 17 h
Dimanche	8 h à 17 h

**Horaire d'hiver**  
**du 16 novembre au 14 avril**

Lundi	fermé
Mardi	fermé
Mercredi	12 h à 17 h
Jeudi	12 h à 20 h
Vendredi	12 h à 20 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	9 h à 17 h

---

**Coordonnées**

<b>Beauport</b>	<a href="#">425, boul. Raymond</a> Arrondissement de Beauport
<b>Hétrière</b>	<a href="#">3381, rue de l'Hétrière</a> Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery– Cap-Rouge
<b>Val-Bélair</b>	<a href="#">1472, rue Jean-Bardot</a> Arrondissement de La Haute-Saint- Charles
<b>Des Rivières</b>	<a href="#">1700, rue Provinciale</a> Arrondissement des Rivières
<b>Jean-Talon (Matrec)</b>	<a href="#">1700, boul. Jean Talon Ouest</a> Arrondissement des Rivières